

C2I NIVEAU 2 – METIERS DU DROIT

La Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes donne à ses étudiants inscrits en master ou en doctorat la possibilité d'obtenir le C2i Niveau 2 – métiers du droit.

L'objet de ce certificat est de former les étudiants à la maîtrise de l'outil informatique appliquée aux métiers du droit mais aussi de les sensibiliser aux règles juridiques du monde numérique.

1. L'inscription

L'accès à la formation est réservé aux étudiants inscrits en **Master 1** ou en **doctorat** à la Faculté de droit et de sciences politiques de Nantes.

Le nombre de place est limité à **80**.

L'inscription doit être faite auprès de **Mme Pauline DUBLE**, au bureau des examens, du **15 au 18 novembre 2011**, de 8h30 à 12h30. Les étudiants souhaitant s'inscrire devront communiquer leur adresse de courrier électronique fournie par l'université (aucune autre adresse ne pourra être prise en compte).

Cette inscription est gratuite.

2. La formation

Tout candidat inscrit s'engage à suivre la formation suivante :

- **Cour magistral (12h)** : Responsabilité professionnelle liée aux activités numériques
- **TD 1 à 4 (8h)** : Recherche et utilisation des ressources d'information et de documentation juridique
 - **TD 1 et 2 (4h)** : Appréhender le fonctionnement d'un système de gestion de données
 - **TD 3 (2h)** : Utiliser les techniques de requête
 - **TD 4 (2h)** : Evaluer et valider l'information, constituer une base de documentation personnelle, traiter des résultats
- **TD 5 (2h)** : Evaluer et valider l'information, constituer une base de documentation personnelle, traiter des résultats (suite) et **contrôle continu**
- **TD 6 (2h)** : Sécurité
- **TD 7 (2h)** : Echanges numériques entre acteurs judiciaires ou juridiques et services offerts aux citoyens

· Sous réserve de validation par les instances de la faculté et de l'université.

- **TD 8 (2h)** : Traitement de l'information juridique
- **TD 9 (1h)** : Contrôle continu

Cette formation sera assurée au cours du second semestre de l'année universitaire 2011-2012.

3. La certification

Chaque candidat se verra attribuer deux notes :

- Une note correspondra à une épreuve **théorique**, réalisée sous forme de questionnaire couvrant les 7 domaines du référentiel national. Cette épreuve sera organisée à l'issue de la formation. Cette note représentera **1/3** de l'évaluation totale.
- Une note correspondra à des épreuves **pratiques**, organisées au cours des TD, sous forme de contrôle continu. La moyenne ainsi obtenue représentera **2/3** de l'évaluation totale.

Le candidat obtiendra son certificat lorsque la moyenne de l'épreuve pratique et de l'épreuve théorique sera **supérieure ou égale à 10/20**. Toute note inférieure à **5/20**, obtenue à l'épreuve théorique ou pour l'une des épreuves pratiques sera **éliminatoire**.

NB : **Aucune seconde session** ne sera organisée. Toutefois, une session de rattrapage pourra exceptionnellement avoir lieu si l'étudiant peut justifier de son impossibilité de participer à l'épreuve (maladie).

Chaque candidat peut s'inscrire **deux fois**.

Seuls les candidats ayant suivi la formation pourront obtenir le C2i niveau 2 métiers du droit.